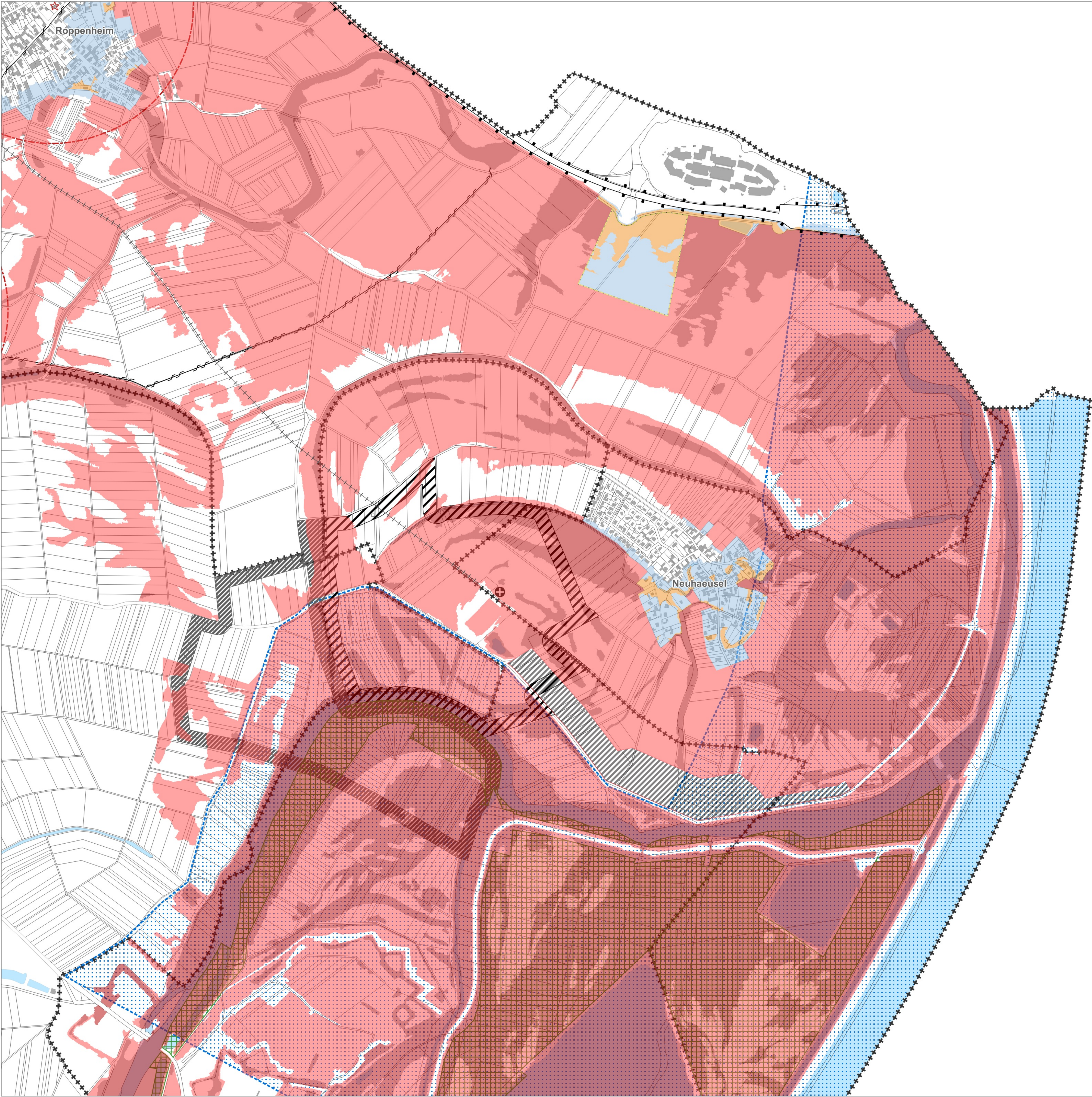




LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

◆◆◆◆ limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

◆ **Naturel**

- **Forêt**

forêt de protection - A7

- **Eau**

point de captage d'eau potable - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné - AS1

canalisation publique d'eau potable - AS

- **Réserve naturelle**

réserve naturelle - AC3

◆ **Culturel**

- **Monument historique**

périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits - AC1

UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

◆ **Energie**

- **Electricité - gaz**

périmètre de servitude autour d'une ligne d'électricité - I4

périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz - I3

- **Hydrocarbure**

construction et exploitation de pipe-line - I1

◆ **Communication**

- **Cours d'eau**

zone de protection contre les inondations du Rhin - PM1bis

servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux - EL3

- **Voie ferrée et aérotrain**

servitude relative au chemin de fer - T1

servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération - EL11

- **Télécommunication**

zone spéciale de délogement - PT2

servitude attachée aux réseaux de télécommunication - PT3

SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **Sécurité publique**

servitude relative aux installations classées pour l'environnement - PM2

zonage réglementaire des PPRT - PM3

zone d'interdiction stricte "R"

zone d'interdiction "r"

zone d'autorisation sous conditions "B"

zone d'autorisation sous conditions "b"

zone grise "G" (emprise des sites seveso seul haut à l'origine du risque)

zone de recommandation "v"

secteur potentiel d'expropriation

PPRI de la Zorn et du Landgraben - PM1

zone à préserver

zone constructible sous conditions

zone arrière digue

zone sécurisée arrière digue

PPRI de la Moder et PPRI de Gambühlheim-Klöttel - PM1

zone rouge foncé

zone orange

zone bleu foncé

zone bleu clair

sous-secteur bleu très clair

zone de sécurité

zone d'intérêt stratégique

Plan établi sur la base des couches d'information géographique transmises par les services de l'Etat compétents.

Fourré de pins - cadastre 2021

Communauté de Communes du PAYS RHÉNAN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

01 02

03 04 05

06 07 08

09 10

11 12

13 14

15

Dossier approuvé

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU 20 / 03 / 2023

À DRUSENHEIM LE 21 mars 2023

LE PRÉSIDENT Denis HOMMEL

PLAN DES SUP N° 05

Fort-Louis, Neuhaeusel, Roeschwoog et Roppenheim

Echelle : 1 / 5 000